

une pièce de son argent en lui faisant remarquer que le prix de la carte n'était que de 25 centins.

—Mais, dit-il, en me montrant un de ses petits garçons à peine âgé de 12 ans, ce *gars* là doit-être capable de faire un membre de la St-Jean-Baptiste ! donnez-moi une carte pour lui.

—Non, monsieur, lui dis-je, il faut être âgé de plus de 18 ans pour être admis dans notre société.

—Alors, reprit-il, acceptez cet argent pour nos colons..... Je pourrais—mais cela serait inutile—citer plusieurs autres exemples pour démontrer qu'à St-Sauveur on ne lésine pas quand il s'agit de payer la contribution qui donne droit au beau titre de membre d'une société nationale. On n'est pas riche, c'est vrai, mais on est patriote, voyez-vous, et tout véritable patriote comprend qu'il est de son devoir d'encourager, dans la mesure de ses moyens, une société qui honore sa religion, sa langue, sa patrie, ses institutions et ses lois !

En se fusionnant, les deux sociétés y gagneraient sous tous les rapports.

Leur union intime produirait d'excellents résultats parmi ceux de nos compatriotes, hélas ! trop nombreux, qui sont et semblent vouloir rester dans l'apathie ; et quand on est insensible à tout. Mais une pareille union ferait certainement apathique pour ce qui a trait à la fête nationale, on est maître dans le cœur des plus indifférents ce noble feu qu'on nomme le patriotisme ; elle les engagerait à devenir membres de la société, à participer à toutes les œuvres que celle-ci patronnerait, et à prendre place, le 24 juin, dans la procession, à la suite du glorieux drapeau de Carillon.

Or, plus le nombre des membres sera grand, plus les revenus seront considérables, et plus la société sera en position de faire de bien sans compter qu'elle pourra célébrer, chaque année, avec un éclat grandissant, la fête de la patrie.

La société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur dépense chaque année le produit de la vente de ses cartes pour payer les frais de la démonstration du 24 juin, c'est-à-dire environ \$ 200. Mais si elle appartenait à la société St-Jean-Baptiste de Québec, au même titre que les sections Notre-Dame, St-Jean et St-Roch, elle recevrait comme celles-ci la somme nécessaire pour défrayer les dépenses de l'organisation de la fête.

Puis, quand elle aurait besoin de renouveler ses insignes, bannières, drapeaux, etc., etc., elle pourrait encore compter sur la générosité de la société St-Jean-Baptiste de Québec.

Il est bon de remarquer aussi que la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur n'est pas encore incorporée et que ses règlements n'ont jamais été imprimés ; ce sont là deux lacunes, je le sais, qu'elle a depuis longtemps le désir de combler, mais dont l'accomplissement lui coûterait une assez jolie somme. En s'annexant à la société St-Jean-Baptiste de Québec, elle recevrait gratuitement plusieurs exemplaires des règlements de cette société (réimprimés en 1888) ; et, sans de nouveaux déboursés, je crois, il serait facile de faire annuler l'acte d'incorporation de la société St-Jean-Baptiste de Québec en y insérant le nom de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur. Tous ces avantages méritent bien considération.

La grande fête qui a été célébrée cette année sur les bords de la rivière Lairet, au pied du monument Jacques-Cartier, a laissé dans tous les cœurs un souvenir ineffaçable. Elle a été grande par son triple caractère religieux, national et historique ; et, à l'instar d'un vieux patriote de St-Roch. Je dirai : que jamais les Canadiens-français catholiques (et, Dieu merci, ils le sont presque tous) n'avaient encore affirmé ici avec plus de fierté et d'éclat leurs croyances religieuses et nationales.

Cette fête, on le conçoit, a coûté à la société beaucoup de travail, de sacrifices et d'argent, et je n'étonnerai personne en disant que ses dépenses ont excédé la somme de \$3000.00 !

Cependant, après la fête, la société ne devait que \$500.00, et depuis, elle a réussi à convertir son déficit en un surplus de quelques piastres !

C'est bien le cas de dire, avec Boileau :

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ! »

Je conseille à ceux qui ont des *dettes à convertir*, de s'adresser à la société St-Jean-Baptiste de Québec.....

Donc, la société ne doit rien, son crédit est excellent, et la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur ne saurait choisir un meilleur temps pour contracter un mariage *indissoluble* avec elle..... Tous les patriotes de Québec seront de la noce, en attendant qu'ils aient le bonheur d'assister aux noces d'or de la société, qui auront lieu en 1892.

Mais, me diront peut-être quelques-uns de mes amis de St-Sauveur, avez-vous donc oublié qu'en 1883 nous avons été obligés de briser les relations que nous avions avec la société St-Jean-Baptiste de Québec et même d'en venir à la décision de chômer notre fête *chez nous* ?

Non, je n'ai pas oublié cela, et je n'ai pas oublié non plus les raisons qui nous engagèrent alors à prendre, bien à regret, cette décision.

Je vais brièvement rappeler les faits.

La société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur croyait avoir été lésée dans ses droits, et elle avait envoyé quelques-uns de ses officiers (feu le Dr F. A. Dion, le Dr M. Fiset, M. N. Dion, junior, et votre serviteur) auprès du comité général de région, qui siégeait à l'Hôtel de Ville, pour lui exposer ses griefs et réclamer justice ; mais ces délégués furent insultés de la dernière façon « séance tenante » par deux officiers de la société St-Jean-Baptiste de Québec ! On sait ce qui arriva : les délégués se retirèrent paisiblement et la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur décida de rester plus que jamais *séparée* de sa société-sœur.

Cependant, il faut tout dire. À cette séance où les délégués de St-Sauveur avaient été si brutalement insultés, plusieurs orateurs prirent la parole pour protester avec vigueur et éloquence contre le langage des insulteurs, et leurs discours furent applaudis chaleureusement. Parmi ces orateurs, se trouvaient l'honorable Alexandre Chauveau, M. Amédée Robitaille et M. Jules Tessier, le président général actuel de la société St-Jean-Baptiste de Québec.

De 1883 à 1886, les deux sociétés chômaient séparément notre fête nationale, et ce au grand regret des Canadiens bien pensants de toutes les parties de la ville.

Pendant cet intervalle, à l'approche de la fête, et à différentes reprises, la société St-Jean-Baptiste de Québec délégua ses principaux officiers (l'honorable M. Chauveau, l'honorable L. P. Pelletier, Mess. J. J. B. Chouinard et Amédée Robitaille) auprès de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur pour tâcher de renouer les liens qui avaient uni les deux sociétés durant un quart de siècle.

Après avoir entendu les explications franches et loyales des délégués que je viens de nommer, et avoir consulté l'opinion publique, la société de St-Sauveur accepta la *branche d'officier* que ces messieurs venaient si gracieusement lui présenter.

Et depuis ce beau jour, les Canadiens-français de Québec et de St-Sauveur se font un devoir de célébrer en commun la fête de la patrie.

La société St-Jean-Baptiste de Québec a cherché toutes les occasions pour réparer les injures faites à sa société-sœur par les deux malotrus dont j'ai rappelé tantôt les exploits.

Cette année encore elle a donné une nouvelle preuve de sa sincérité en confiant la haute charge de vice-président général à un ancien président de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur.

Si on consulte les annales de la société St-Jean-Baptiste de Québec, on voit que, dans le passé, cette charge a été remplie par des Canadiens qui s'étaient distingués au barreau, dans le journalisme, le commerce, les arts, les sciences, etc., etc. ; cette année, oubliant la distance qui existe entre ces hommes et moi, la société St-Jean-Baptiste de Québec m'a choisi comme son vice-président général ! Elle a sacrifié d'anciens officiers qui avaient des droits incontestables à cette charge, et cela uniquement, j'en suis sûr, pour faire plaisir à la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur.

Ce choix, je l'admets, est malheureux à tous les points de vue, mais j'espère que mes amis de St-Sauveur tiendront compte à la société St-Jean-Baptiste de Québec des bonnes intentions qu'elle a eues en le faisant.

Je sais que la section St-Jean, par exemple, voulait faire arriver à la vice-présidence générale un de ses officiers les plus marquants, un homme qui a rendu de grands services à la cause nationale, à Québec, je veux parler de M. J. Lavery, avocat. Pour ma part, j'aurais été excessivement heureux de voir ce jeune patriote de talent occuper la position qui m'a été confiée, et qui lui appartenait plus qu'à moi ; mais la section St-Roch ayant réclaté la vice-présidence comme appartenant cette année à l'un des siens, a proposé mon nom, et la section St-Jean (probablement parce que j'avais été longtemps président de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur) a eu la courtoisie de retirer le nom de son candidat pour me laisser élire à l'unanimité.

En d'autres termes, la section St-Roch avait commis une grande faute en me proposant, et la section St-Jean en a commis une bien plus grande encore en appuyant cette pro-